

Mardi 09 juin 2020

Chaque début de semaine, le *Flash info* en Lettres-histoire-géographie fait le point sur la continuité pédagogique.

Vous trouverez l'essentiel de l'information sur le site académique dans la rubrique « Continuité pédagogique » <http://lettres-histoire.discipline.ac-lille.fr/continuite-pedagogique/continuite-pedagogique>

### Permanences – annulation des visioconférences

Nous avons prévu d'échanger avec vous sous la forme de visio-conférences au cours de cette semaine. L'évolution du contexte sanitaire et la réouverture des établissements depuis le début de semaine a modifié l'organisation de vos emplois du temps et, comme nous l'avons précisé dans le courrier qui vous a été adressé le 4 juin, nous avons choisi d'annuler ces visioconférences pour donner la priorité à votre présence dans les établissements.

Les Inspecteurs seront à votre disposition pour échanger sur les programmes et leurs mises en œuvre lors de permanences organisées de la manière suivante :

Mardi 16 juin – 16h30-18h00	Cyrille Larat	Jean-Christophe Planche
Jeudi 18 juin – 16h30-18H00	Cyrille Larat	Christine de Sainte Maresville
Lundi 22 juin – 16h30-18H00	Frédéric Jiquel	Jean-Christophe Planche
Mardi 23 juin – 16h30-18H00	Frédéric Jiquel	Christine de Sainte Maresville

Le lien de connexion : <https://eu.bbcollab.com/guest/81f0a5d455c44086844bf2e2e022f31f>

### Préparation des examens – livrets scolaires

Selon le diplôme préparé par l'élève, la construction de la note de contrôle continu diffère.

Le document joint vous précise nos recommandations. Il est disponible sur le site académique :

<http://lettres-histoire.discipline.ac-lille.fr/continuite-pedagogique/continuite-pedagogique>

Nous attirons votre attention sur la nécessaire harmonisation lorsque deux professeurs distincts enseignent les Lettres et l'Heg.

### Oral de contrôle

Chaque enseignant doit préciser les parties des programmes qui **n'ont pas été traitées** en Heg et qui **ont été traitées** en Lettres. Nous vous remercions de vérifier que la fiche concernant le français permet bien de détailler et les groupements de textes et les œuvres intégrales étudiés. Les fiches de Lettres et d'heg, parues au BOEN n° 23 du 04 juin 2020, sont indicatives et ne peuvent être réglementairement exigées lors de la passation de l'oral. Le candidat qui s'en dispenserait ne pourrait être pénalisé.